

COVID19
COPIL Soins de Proximité des Vosges (CDSP 88)

Compte-rendu de la séance du 15 mai 2020
de 14 heures à 15 heures 30

Audioconférence
CR- Mme Audrey NOACCO

ÉTAIENT PRESENTS

Mme Marjorie BERGER (URPS des Sages-Femmes)
Mme Véronique BILLAT (CDO MK 88)
M. Thierry BUSSMANN (CDO MK 88)
Mme Gladys CAPELLA (MSA)
M. Nicolas CHASSAT (FEMAGE)
Mme Céline CHEBAL-RAIZER (URPS MK)
Dr Alain COUVAL (DT68)
M. Jean-Louis DEUTSCHER (MSA)
M. Pascal ENRIETTO (CPAM 88)
Mme Audrey NOACCO (URPS ML GE)
M. David PAYET (PTA)
Dr Lionel PETITJEAN (CDO Pharmaciens)
Mme Isabelle RIBS (Service des soins de proximité – DT 68 -ARS GE)
Dr Christophe WILCKE (URPS des Pharmaciens)
Un Représentant de l'ordre des médecins 88
Des Représentantes de l'Ordre des IDEL 88

La réunion est animée par **le Docteur Alain COUVAL**, Directeur Territorial Adjoint des Vosges de l'ARS Grand Est.

SORTIE DU DECONFINEMENT ET ROLE DES MEDECINS GENERALISTES

- La prescription de masques et les arrêts de travail sont faits par les médecins.
En revanche, la prescription pour la famille et les proches du patient est effectuée par la brigade de l'Assurance Maladie (*car ce sont des cas contact*).

- Les médecins du travail pourraient être amenés eux aussi à prescrire des arrêts du travail.
- Depuis mercredi 13 mai 2020 (*soit 2 jours*), une quinzaine de patients testés COVID+ ont été déclarées sur la plateforme COVID par les médecins généralistes et le SAMU.
- Les personnes à risque de forme grave de COVID+ peuvent se faire prescrire par leur médecin traitant des masques chirurgicaux, délivrés en pharmacie (*à hauteur de 10 masques par semaine*). Pour mémoire la liste des personnes à risque est (*principalement*) la suivante :

- Les patients immunodéprimés sévères,
- Les femmes enceintes en fin de grossesse,
- Les patients âgés de plus de 70 ans,
- Les diabétiques, etc.

Le Docteur Christophe WILCKE, Président de l'URPS des Pharmaciens Grand Est, précise que cette liste est floue.

Le stock de masques d'Etat vient d'arriver chez les grossistes. Plus de 140 000 masques ont été donnés à des patients sur la région (*environ 60 % de ces remises ont renseignées dans le dispositif mis en place*).

⇒ Les prescriptions devraient se faire pour les patients à « très haut risque ».

Retour des médecins généralistes concernant la plateforme de l'Assurance Maladie :

La fréquentation des cabinets n'a pas « *fait de bon* » depuis le début du déconfinement. Le nombre de cas contact par patient COVID+ n'est pas très élevé à l'heure actuelle. La Brigade de l'Assurance Maladie des Vosges compte une cinquantaine de collaborateurs.

Prescription du test pour le patient zéro :

Quid de la facturation de l'acte ?

- Pour la première consultation : 25 €.
Dès que le patient est détecté positif, le médecin reviendra vers le patient.
Cette consultation cottera 25 € + 30 € (*tiers-payant, consultation complexe*).
Si le médecin décide de réaliser l'enquête au-delà du cercle familial, il pourra coter une consultation supplémentaire.

Le **Docteur Alain COUVAL**, Directeur Territorial Adjoint des Vosges de l'ARS Grand Est, pose la question de savoir ce qu'il en est de la distribution de masques dans les laboratoires ?

Le **Docteur Christophe WILCKE**, Président de l'URPS des Pharmaciens Grand Est, indique que des masques sont disponibles.

Concernant les EPI, les masques et les surblouses sont disponibles mais pas les charlottes.

La dotation de l'ensemble des officines date d'il y a 3 semaines. Cette semaine, un réassort sera fait pour les officines qui en ont besoin. Un nouveau réassort sera également effectué la semaine prochaine.

Madame Céline CHEBAL-RAIZER, Représentante de l'URPS MK, indique que certaines pharmacies ne prennent pas en compte les doctrines *Distrimasques*. Certains pharmaciens en ont marre de faire ce travail (*faire des sachets de masques etc.*) et souhaiteraient être rémunérés.

Reprise d'activités des Masseurs-Kinésithérapeutes :

Monsieur Thierry BUSSMANN, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes des Vosges indique que l'activité reprend progressivement dans les cabinets. Il constate toutefois des difficultés à reprendre en charge les patients dans certains EHPADs. En effet, dans certains établissements, il est impossible qu'un MK puisse se rendre en EHPAD (*directives de l'ARS, d'après la directrice de l'EHPAD*) : qu'en est-il réellement ?

L'EHPAD de Mirecourt avait laissé des étudiants MK faire les soins sans demander aux MK de revenir.

Monsieur Pascal ENRIETTO, Directeur de la CPAM des Vosges, précise que des forfaits seront mis en place pour prendre en charge les frais de nettoyage entraînant une diminution du nombre de patients vus par jour.

Madame Marjorie BERGER, Représentante de l'URPS Sages-Femmes, indique qu'il y a des problèmes de lien avec l'hôpital et les sorties de maternité.

Les suivis à domicile ont chuté.

Les SF libérales sont impliquées dans une à deux sorties de maternité par mois.

Les liens sont difficiles entre le CH d'Epinal, la maternité privée d'Epinal et le CH de Saint-Dié-des-Vosges. Force est de constater, l'absence d'appels et de transmissions car ces CH s'y opposent ainsi que l'absence de PRADO.

Monsieur Pascal ENRIETTO, Directeur de la CPAM des Vosges, souhaite que l'URPS des Sages-Femmes transmette à l'Assurance Maladie le détail des informations relatives aux dysfonctionnements dans ces maternités.

Concernant les problématiques des centres de planification et des PMI, des informations seront données lors du prochain COPIL.

Concernant les surblouses, la seule solution trouvée a été l'équipement fait à partir de « *sac poubelle* ».

La problématique des gants se posera également très prochainement.

Information complémentaire :

Il risque d'y avoir un pic de consultations (*pour cause de crise d'urticaire, provoquée par des chenilles processionnaires*). En effet, il y a beaucoup plus de chenilles processionnaires que l'an passé. La vigilance doit donc être de mise.